

N° 97 - bimensuel - 15 avril 2002

Ministère  
de la culture  
et de la communication

3, rue de Valois  
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

# LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture  
et de la communication

**C2RMF**  
LE CENTRE  
DE RECHERCHE ET  
DE RESTAURATION  
DES MUSÉES  
DE FRANCE



*Puist de jour © D. Bagault, C2RMF.*

ISSN 1255 - 6270

## SOMMAIRE

### Dossier

Le Centre de recherche et de restauration des musées de France  
Page 7

### Actualité

Le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique : premier bilan  
Page 2

Catherine Tasca dresse un premier bilan des arts à l'école  
Page 4

L'Académie du spectacle équestre s'installe à Versailles  
Page 5

Plusieurs mesures pour moderniser les archives  
Page 6

Des moyens nouveaux pour les ensembles musicaux de William Christie et Philippe Herreweghe  
Page 11

Présence de la culture française à travers le monde  
Page 14

### Portrait

David Jisse : « Raconter, expliquer, dire, la musique contemporaine »  
Page 16

Le prochain numéro de la *Lettre d'information* paraîtra le 20 mai prochain.

**Directeur de la publication :** Jacques Vistel  
**Directeur de la rédaction :** Jean-Paul Ciret  
**Rédacteur en chef :** Paul-Henri Doro : 01 40 15 83 65

**Comité de rédaction :** Anne-Sophie Barreau, Marc-Antoine Chaumien, Jacques Bordet, Adeline Boulanger-Coustou, Emmanuel Boutier, René Bouvet, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini.

**Conception graphique :** Jeanne Verdoux

**Maquettiste :** Emmanuel Boutier

**Crédits photographiques :** Farida Brechemier-Guerdjou

**Impression :** Maulde et Renou

**N° de commission paritaire :** 1290 AD, nouvelle série

**Tirage :** 36 000 exemplaires

**0,30 euros** le numéro

**Pour recevoir la lettre d'information :**

Adresser une demande écrite au DIC, Ministère de la culture et de la communication  
3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01  
Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture, internet : <http://www.culture.gouv.fr>



# LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE : PREMIER BILAN



Jean-Ludovic Silicani, Président du CSPLA, entouré de membres du conseil © Farida Guerdjou Bréchemier

Au lendemain de sa cinquième séance plénière qui s'est tenue le 4 avril dernier, nous publions un premier bilan des travaux du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique, depuis son installation il y a un an.

A l'occasion de l'installation du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique le 11 mai 2001, Catherine Tasca avait souhaité, avec Patrick Bloche, « créer (auprès du ministère de la Culture et de la Communication), une instance de médiation pour les questions de propriété intellectuelle liées à la société de l'information et plus particulièrement à l'internet, assisté d'un conseil scientifique composé de juristes et de représentants des différents acteurs ». La mission principale du CSPLA est d'assurer une adaptation progressive du droit de la propriété littéraire et artistique à l'ère numérique. A cet égard, il remplit une fonction d'observatoire de l'exercice et du respect des droits d'auteur et droits voisins et de suivi de l'évolution des pratiques et des marchés. Il peut par ailleurs provoquer le lancement d'études correspondant à ses missions.

Le Conseil supérieur, présidé par Jean-Ludovic Silicani, avait arrêté, lors de sa première séance plénière le 11 mai 2001, son programme de travail relatif, d'une part, aux adaptations du droit de la propriété littéraire et artistique, notamment à l'ère numérique, d'autre part, à sa fonction de veille et de prospective. A cette fin, quatre commissions spécialisées ont été mises en place. Elles portent respectivement sur la création des agents publics, sur la création des salariés de droit privé, sur le champ et les modalités de la rémunération pour copie privée, enfin sur la mise en place d'un guichet commun des droits. Les travaux menés par ces commissions spécialisées (présidées par André Lucas, Pierre Sirinelli, Josée-Anne Benazeraf, Jean Martin et Marie-Anne Frison-Roche) ont d'ores et déjà conduit le Conseil supérieur à

délibérer sur quatre avis à l'occasion des séances plénières qui se sont tenues les 20 décembre 2001 et 7 mars 2002.

### Quatre avis

» L'avis 2001-1 relatif à la création des agents publics, propose de modifier l'article L. 111-1 du code de la propriété intellectuelle, et de compléter l'article L. 131-3 de ce même code, afin de replacer les agents publics dans une situation conforme aux principes généraux régissant le droit des auteurs, de régler la question de la commercialisation de l'œuvre au regard du droit de la concurrence, de garantir l'efficacité de la politique de diffusion des données publiques et de fournir une plus grande sécurité juridique aux pratiques mises en œuvre par l'administration ;

» Les avis 2001-2 et 2002-1 relatifs à la rémunération pour copie privée, compte tenu de la mise en œuvre de la loi du 17 juillet 2001 et, d'une façon plus générale, de l'adaptation du régime de la rémunération pour copie privée à l'ère numérique, portent sur quatre principales questions : les catégories d'œuvres qui ouvrent droit à la rémunération pour copie privée, la situation des éditeurs, la base de calcul au regard de la notion de durée d'enregistrement visée à l'article L. 311-4 du code de la propriété intellectuelle et la détermination par la commission définie à l'article L. 311-5 du code de la propriété intellectuelle de nouvelles rémunérations pour compléter celles existantes,

afin de prendre en compte les nouveaux ayants droit.

» L'avis 2002-2 portant sur la création d'un guichet commun poursuit deux objectifs : renforcement de l'efficacité de la gestion collective des droits et de l'accès des utilisateurs ; maintien d'un équilibre entre la gestion individuelle et la gestion collective. Il propose la mise en place d'une plate-forme d'information et d'orientation commune à l'ensemble des sociétés de perception et de répartition des droits. Soucieux d'un esprit d'ouverture, ce système garantit l'accès, dans des conditions équitables et non discriminatoires, aux autres sociétés de gestion collective visées au titre II du livre III du code de la propriété intellectuelle, et ce conformément aux règles régissant le droit de la concurrence, tout en préservant les spécificités techniques et le fonctionnement de la plate-forme créée.

### Trois rapports

Parallèlement, trois rapports particuliers rédigés par des personnalités qualifiées (Léonardo Chiariglione, Brigitte Douay et André Lucas) membres du Conseil supérieur ont été présentés au cours de la séance plénière du 4 octobre 2001. Ces rapports portent sur la gestion et la protection des œuvres de la propriété intellectuelle, sur les conséquences du développement de la contrefaçon et sur l'article L. 212-7 du code de la propriété intellectuelle.

Pour les prochains mois, les travaux du Conseil supérieur devraient également porter sur les conclusions des travaux des commissions spécialisées existantes, sur la définition de nouveaux thèmes de travail pour la période 2002/2003 et sur les modalités de la mise en place opérationnelle de sa fonction de veille et de prospective. Le premier rapport d'activité du Conseil supérieur, correspondant à l'année 2001/2002, sera rendu public en juin 2002.

### La transposition de la directive sur les droits d'auteurs et les droits voisins

Les professeurs Lucas et Sirinelli ont présenté lors de la séance plénière du Conseil supérieur du 4 avril 2002, un rapport sur le document de travail élaboré par le ministère de la Culture et de la Communication, relatif aux hypothèses de transposition de la directive sur les droits d'auteurs et les droits voisins. Par ailleurs, signalons que les débats sur les modalités de transposition de cette directive sont accessibles sur le site internet du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique.

Les résultats de ces différents travaux (rapports et avis), ainsi que de nombreuses informations relatives à la propriété littéraire et artistique, sont accessibles sur le site Internet du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique : [www.droitsdauteur.culture.gouv.fr](http://www.droitsdauteur.culture.gouv.fr).

### Les missions du CSPLA

Saisi d'un programme de travail, le Conseil supérieur est chargé de conseiller la ministre de la Culture et de la Communication en matière de propriété littéraire et artistique au travers de propositions et de recommandations. Il peut en outre proposer à la ministre d'étudier toute question relative à son domaine de compétence. Des commissions spécialisées peuvent être créées en son sein. Elles sont chargées d'étudier une question donnée et de faire des propositions qui font ensuite l'objet d'une délibération et d'un avis du Conseil supérieur.

### La composition du CSPLA

Créé par arrêté du 10 juillet 2000, le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique s'inscrit dans un ensemble d'instances de concertation, de régulation et de recommandation sur la propriété intellectuelle. Il est présidé par Jean-Ludovic Silicani, conseiller d'État, ancien directeur de l'administration générale du ministère de la Culture et de la Communication et le vice-président, Maurice Viennois, conseiller honoraire à la Cour de Cassation. Le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique assure sa double vocation de concertation et d'expertise, en réunissant : des représentants des administrations directement concernées (ministères de la Culture et de la Communication, de la Justice, de l'Éducation nationale, de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, enfin des Affaires étrangères) ; des personnalités qualifiées en matière de propriété littéraire et artistique (dont trois professeurs d'université (Marie-Anne Frison-Roche, André Lucas et Pierre Sirinelli) et deux avocats à la cour (Josée-Anne Benazeraf et Jean Martin) ; des professionnels répartis en collèges : auteurs, artistes-interprètes, producteurs audiovisuels, de phonogrammes et de cinéma, éditeurs de presse, de livres, auteurs et éditeurs de logiciels et de bases de données, de services en ligne, radiodiffuseurs, télédiffuseurs, consommateurs.

## Education artistique

**CATHERINE TASCA  
DRESSE UN PREMIER BILAN  
DES ARTS A L'ECOLE****Le plan de cinq ans est entré  
dans sa seconde année**

Lors du séminaire national organisé les 27 et 28 mars derniers par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, Catherine Tasca et Jack Lang ont dressé un premier bilan du plan de cinq ans destiné à promouvoir l'éducation artistique. « *Je crois que le moment est venu, a déclaré Catherine Tasca, de réfléchir à la mise en œuvre de la seconde étape de ce plan parce que nous sommes entrés dans une phase tout à fait active.* » Elle a fait le point sur les chantiers en cours et a précisé l'intervention du ministère dans le développement des classes à projet artistique et culturel (classes à PAC).

Catherine Tasca a fait un tour d'horizon de l'avancement des différents projets du plan. Concernant les chantiers en cours, la ministre a rappelé les axes de travail qu'elle a fixés, notamment la mobilisation des institutions culturelles et de la communauté artistique. Les mesures nouvelles obtenues en 2001, soit 19 MF qui s'ajoutaient aux 205 MF déjà mobilisés et celles obtenues en 2002, soit 27 MF, ont permis de renforcer les moyens humains et matériels des établissements liés au ministère. Sur la question de la formation des intervenants culturels et des enseignants, Catherine Tasca a fait savoir que depuis la rentrée 2001, outre les

nombreuses initiatives développées en région, des centres de formation d'artistes plasticiens intervenants ont été confirmés dans les trois écoles d'art d'Amiens, de Bourges et de Strasbourg. Les écoles d'architecture de Montpellier, Grenoble, Versailles, La Villette et Saint Etienne ont, quant à elles, inséré dans la formation initiale des futurs architectes un module sur la transmission pédagogique et la connaissance des publics d'enfants et de jeunes. Enfin, la ministre a évoqué la création, en partenariat avec le MEN, de pôles de ressources régionaux et nationaux. La mise en place, de pôles régionaux de ressources dans chaque domaine artistique et culturel, est prévue pour la fin de l'année 2002.

**Les classes à PAC**

Les classes à projet artistique et culturel constituent un volet essentiel du plan à l'éducation artistique et ont connu pour la première année de leur mise en œuvre un succès certain. En effet, 25 827 classes à PAC ont été recensées pour l'année scolaire 2001/2002. Si les secteurs artistiques déjà fortement représentés au sein de l'Éducation Nationale (théâtre, arts plastiques, musique ou littérature) l'emportent, il faut noter une ouverture à d'autres domaines comme le patrimoine, la danse, l'architecture ou le design. L'élargissement constaté devra être

amplifié au cours de la deuxième année du plan. Dans son intervention, Catherine Tasca, en faisant référence à la Directive nationale d'orientation du ministère pour 2002, a rappelé que les classes à PAC constituaient un cadre de référence pédagogique non seulement pour l'Éducation Nationale mais également pour la Culture. Elle a par ailleurs indiqué que, si le ministère de la Culture n'a pas vocation à financer systématiquement et directement les classes à PAC, le renforcement des moyens alloués aux structures artistiques et culturelles pour leur permettre de mieux remplir leur mission d'action éducative et culturelle doit se traduire par leur implication dans les classes à PAC. Cette implication passe naturellement par un renouvellement du contenu des propositions des établissements culturels à l'égard du système éducatif et un

renouvellement des méthodes d'approche des différentes disciplines. Elle passe aussi par une intégration des dispositifs antérieurs dans des ensembles plus vastes de propositions visant à répondre à la logique de généralisation.

De façon à améliorer la qualification artistique et culturelle des projets présentés par les enseignants, la ministre de la Culture a insisté sur la mise en œuvre de la circulaire du 14 juin 2001 sur les classes à PAC, qui prévoit la constitution de listes d'experts chargés de donner un avis sur la qualité des projets et sur la pertinence des intervenants. La mise en place de ces listes d'experts au niveau de chaque département par les Inspections d'Académie est la condition qui doit permettre aux DRAC de soutenir plus activement l'ensemble du processus.

**Un portail des acteurs de l'éducation artistique : éducart**

Le ministère de la Culture et de la Communication vient de lancer un site Internet pour diffuser les informations nécessaires aux acteurs de l'éducation artistique en milieu scolaire. A terme, on y trouvera une information complète, région par région, sur les ressources disponibles dans les différentes disciplines artistiques et culturelles pour la mise en œuvre de projets en milieu scolaire. Enfin, une base de données « le développement culturel en actions », mise en place par la Délégation au développement et à l'action territoriale, recense une soixantaine d'actions exemplaires dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. [www.culture.gouv.fr/baseddat](http://www.culture.gouv.fr/baseddat)

**Informations :** Centre de ressources (DDAT)

Tél.: 01 40 15 78 94 / Tc.p.: 01 40 15 78 78

[ressources.ddat@culture.gouv.fr](mailto:ressources.ddat@culture.gouv.fr)



# L'ACADÉMIE DU SPECTACLE ÉQUESTRE S'INSTALLE A VERSAILLES

## Transmettre le savoir équestre



Autour de Catherine Tasca, de g. à dte, Hubert Astier, Bartabas et Etienne Pinte © Farida Guerdjou Bréchemier.

« *Le cheval revient à Versailles !* »

C'est par ces mots que Catherine Tasca a présenté le 26 mars, devant Franck Borotra, président du conseil général des Yvelines, Etienne Pinte, député-maire de Versailles et Hubert Astier, président du Château de Versailles, l'Académie du spectacle équestre que doit créer Bartabas, le directeur du Théâtre Zingaro, en 2003 à la Grande Ecurie du château de Versailles.

« *J'ai de nombreux motifs de me réjouir de cet avènement, a poursuivi la ministre, qui lie l'essentiel des missions de mon ministère : la sauvegarde et la mise en valeur de notre patrimoine, l'éducation artistique et la transmission d'une discipline singulière, et le soutien à la création.* » Entre la réno-

vation architecturale des Grandes Écuries et la mise en place d'une école pour transmettre le savoir équestre, le projet de l'artiste s'appuie aussi sur la volonté de créer des spectacles.

### Le besoin de transmettre

Une des questions majeures qui se pose depuis de nombreuses années à Bartabas, est celle de la transmission. Souhaitant apporter une réponse à ce manque, l'Académie du spectacle équestre veut être un pôle de référence et d'excellence technique pour les

cavaliers mais il a aussi l'ambition d'aider au développement artistique des élèves. Ceux-ci seront au nombre de 12 par promotion, recrutés sur dossier et à la suite d'un stage-audition. Chaque élève bénéficiera d'un contrat de qualification de deux ans qui prend financièrement en charge sa formation, laquelle sera sanctionnée par un diplôme validant une double expérience de dressage des chevaux et de pratique de spectacles.

### L'aménagement de la Grande Ecurie

Patrick Bouchain, l'architecte auquel Bartabas a confié le soin d'aménager les espaces équestres afin de les faire

revivre, entend installer le manège de l'École « en creux » dans le bâtiment déjà existant, comme une boîte dans une boîte. Le projet se décompose en deux espaces : la scène, qui occupe les deux tiers de la surface, est constituée d'un sol en tourbe, de deux coulisses habillées de miroirs et d'un « lointain » constitué d'un décor peint ; quant à la salle, d'une capacité d'environ 650 spectateurs dans sa plus grande jauge, elle est traitée comme le décor du spectacle qui va se jouer sur scène et elle n'est constituée que de planches assemblées, superposées, clouées : le volume ainsi créé, comporte ses propres structures, ses propres escaliers, ses balcons et son cadre qui le referme sur lui-même.

### Les échanges artistiques

Une des caractéristiques du projet de Bartabas est de ne pas penser de séparation radicale entre les activités d'enseignement et la dimension créative. Ainsi, tous les matins, des élèves, en costume, travailleront leurs chevaux en musique dans le manège devant le public visitant les écuries et le manège : le but de cette opération est de les habituer à rencontrer le public. Une fois la maturité artistique venue, des reprises en musique chorégraphiées par Bartabas auront lieu le week-end et aboutiront à un spectacle baroque. Une collaboration avec les grands événements artistiques du Château de Versailles est également envisagée.

### Le fonctionnement économique de l'Académie

» Le Conseil d'administration de l'Établissement public de Versailles a accordé une concession de dix ans à l'Académie du Spectacle Équestre. La concession comprend la jouissance de la Grande Ecurie, du Manège, d'une Cour attenante au manège, d'une cour de service, de locaux annexes.

» Les investissements nécessaires aux aménagements entraînés par l'installation de l'Académie dans les Grandes Écuries sont pris en charge par le ministère de la Culture et de la Communication, le Conseil Général des Yvelines et l'Établissement Public du château (qui est également le maître d'ouvrage des travaux). Le Conseil Régional d'Ile-de-France a également été sollicité et a fait part de son intérêt pour le projet.

» La ville de Versailles participera au financement de l'édification d'une « Conque » sur la place de l'Europe jouxtant l'arrière du Manège.

### Pour tout renseignement complémentaire :

Nathalie Gasser  
Tél. : 06 07 78 06 10

## PROTOCOLES DE DÉCENTRALISATION : 5 NOUVEAUX ET DERNIERS SITES EN 2002

Catherine Tasca et Michel Duffour ont reçu le 29 mars 2002 le rapport d'étape du Groupe national de suivi et d'évaluation des « Protocoles de décentralisation culturelle » mis en place le 13 novembre 2000. Présidé par René Rizzardo, ce groupe a pour mission de définir les modalités pratiques de mise en œuvre de ces protocoles, de procéder à leur évaluation, et de réaliser la synthèse des enseignements susceptibles de faciliter leur extension.

Le rapport provisoire, rédigé par le rapporteur du GNSE, Jean-Marie Pontier, met l'accent sur les bénéfices attendus de cette expérimentation, tant en termes de méthodes que de résultats. Après sa présentation à Catherine Tasca et à Michel Duffour le 29 mars dernier, le Groupe recueillera les conclusions du débat pour remettre sa version définitive. Par ailleurs, une grille d'évaluation a été mise au point pour chaque protocole : elle servira à rendre compte des avancées, des freins et des résultats de ces expérimentations.

### Les protocoles 2002

Cinq candidatures ont été retenues pour 2002. Il s'agit des régions Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes et du département de la Creuse associé à la région Limousin dans le

domaine du patrimoine, des régions Rhône-Alpes et Haute-Normandie dans le domaine des enseignements artistiques. Ces protocoles bénéficieront d'un budget de 1,22 ME de mesures nouvelles, après l'élaboration d'un dossier technique de faisabilité qui sera validé avant l'été. Au nombre de cinq, ces protocoles achèvent l'expérimentation qui comportera donc douze sites au total.

### Enseignements artistiques :

**Haute-Normandie :** L'objectif principal recherché est la clarification des compétences qui portera sur l'offre d'enseignement, de formation, de diffusion (animation des territoires) et d'harmonisation des pédagogies mises en œuvre par les départements.

**Rhône-Alpes :** Deux objectifs : d'une part, une répartition des compétences au niveau de la formation (insertion des étudiants...); d'autre part, un approfondissement de la mise en réseau des trois écoles d'architecture.

### Patrimoine, inventaire et architecture :

**Poitou-Charentes :** Le principal projet est l'accès du patrimoine numérisé de la région, soit 200 000 images fixes et un ensemble d'archives sonores et d'images animées.

**Midi-Pyrénées :** Le projet est en 3 volets : patrimoine, ligne éditoriale, et formation professionnelle.

**Creuse :** Objectifs : « *Expérimenter, dans le domaine du patrimoine, de l'inventaire, de l'ethnologie et, à terme, de l'archéologie, une nouvelle organisation des responsabilités publiques* ».

## PLUSIEURS MESURES POUR MODERNISER LES ARCHIVES

### Deux catégories de fonds d'archives bénéficient d'une dérogation générale

Le Premier ministre Lionel Jospin, sur proposition de Catherine Tasca, a pris d'importantes décisions relatives aux archives. Ces décisions ont été rendues publiques le 4 avril. Elles concernent notamment les délais de dérogations des archives et la création de la Cité des archives.

Catherine Tasca a décidé d'ouvrir, par dérogation générale, deux catégories importantes de fonds. D'une part, les fonds d'archives de l'Etat dans les départements, relatifs à la période 1940-1945, à l'exception des archives judiciaires et des dossiers de personnel. D'autre part, au titre du ministère des affaires étrangères et dans les mêmes conditions, les archives de l'occupation française en Allemagne et en Autriche après la seconde guerre mondiale (Archives de Colmar), ainsi que la partie encore réservée des fonds Londres-Alger et Vichy, et des fonds des Ambassades pour la période 1940-1945. L'importance de la question des dérogations a conduit à la décision de créer un observatoire national des dérogations, géré par la direction des Archives de France (DAF). Cet organisme comptabilisera toutes les demandes de dérogation, c'est à dire de communication des archives avant l'expiration des délais prévus par la loi, quel que soit le ministère qui statue. Il permettra ainsi de mettre à la disposition du public des informations statistiques sur l'accès aux archives par dérogation. La DAF a également reçu mandat de sensibiliser et de soutenir par

des mesures concrètes les administrations de l'Etat ainsi que les collectivités territoriales pour l'archivage des sites internet et intranet administratifs. Par ailleurs, un groupe de suivi sera constitué afin d'accompagner l'application des recommandations de la circulaire du 2 novembre 2001 relative à la gestion des archives dans les services et établissements publics de l'Etat. Toutes ces dispositions ont pour objectif de moderniser l'administration par une meilleure gestion de ses archives, dans le cadre de la réforme de l'Etat.

### Propositions de cinq sites pour la Cité des archives

Le 5 novembre dernier, le Premier ministre avait annoncé la création d'un nouveau centre des archives et demandé que des propositions d'implantation lui soient présentées. Cinq sites ont été retenus : deux sont situés en région parisienne (Saint-Quentin en Yvelines, Cergy-Pontoise), deux en proche banlieue (à Saint-Denis et à Pantin) et un à Paris (Bercy). Le choix définitif sera arrêté lors d'un prochain comité interministériel des archives.

Enfin, la DAF est chargée d'élaborer un projet de loi sur les archives. Le texte complètera les dispositions relatives aux délais de communication actuellement prévues par le projet de loi sur la société de l'information. Il fixera notamment le régime des archives des autorités politiques, dans un souci de transparence plus grande.

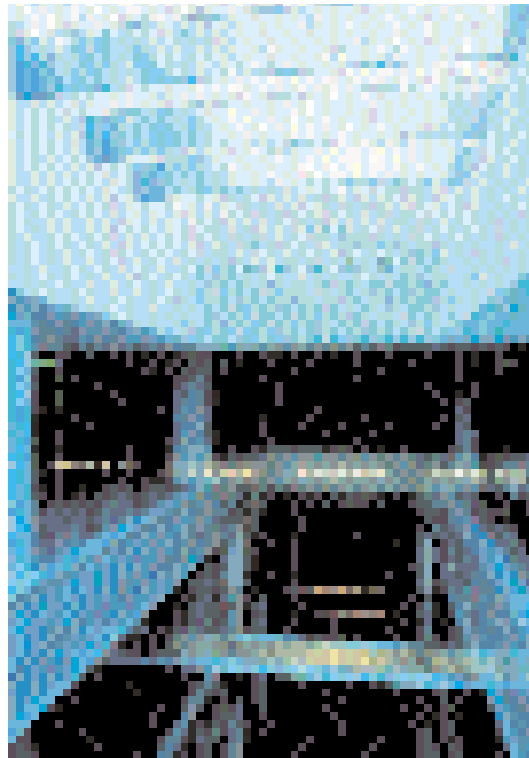
# Dossier

## LE CENTRE DE RECHERCHE ET DE RESTAURATION DES MUSÉES DE FRANCE

bimensuel-15 avril-n° 97

Quelles sont les activités auxquelles se consacrent quotidiennement les personnels du Centre de recherche et de restauration des musées de France ? Chacun peut, bien entendu, l'imaginer, au moins pour partie. Mais l'imagination ne coïncide qu'assez rarement de façon parfaite avec la réalité... et il ne fait aucun doute que nombre d'activités du Centre restent largement méconnues.

C'est la raison pour laquelle *La Lettre d'information* a souhaité, dans ce dossier, mettre en relief trois des activités du Centre : son rôle au service des musées français, son action de diffusion des connaissances acquises en étudiant et en restaurant les oeuvres, et enfin sa participation, au delà des frontières, à une meilleure connaissance et à une meilleure préservation du patrimoine mondial.



Puits de jour © D.Bagault, C2RME.

# LE CENTRE DE RECHERCHE ET DE RESTAURATION DES MUSÉES DE FRANCE : UN OUTIL SCIENTIFIQUE AU SERVICE DES MUSÉES



Studio photo © C2RMF

« Le Centre de recherche et de restauration des musées de France, explique Jean-Pierre Mohen, son directeur, illustre de façon quasiment parfaite l'idée de pluridisciplinarité. Pratiquement toutes nos missions impliquent que soient rassemblés et travaillent ensemble des compétences et des savoir-faire très différents. » Les personnels du Centre s'appuient, pour accomplir ces différentes missions, sur les moyens importants qui sont mis à leur disposition, et notamment sur les moyens d'étude et d'investigation dont dispose le laboratoire des musées de France. Parmi ceux-ci, AGLAE (Accélérateur Grand Louvre d'Analyse Élémentaire), seul accélérateur en place dans un laboratoire de musée, réservé exclusivement à l'analyse des œuvres du patrimoine...

**Le C2RMF au service des musées**  
Soucieux de conserver au mieux les œuvres dont ils sont dépositaires, les musées établissent, des programmes pluriannuels de conservation et de restauration de leurs collections. L'une des importantes missions du Centre de recherche et de restauration des musées de France est de contribuer à la mise en œuvre de ces programmes (validation, suivi, et évaluation des résultats) en exerçant, dans ce domaine, le contrôle technique de l'État, tel qu'il a été déterminé dans le cadre des lois de décentralisation. Des réunions sont, pour ce faire, organisées, chaque année, par les directions régionales des affaires culturelles, au cours desquelles les projets sont présentés par les conservateurs et les responsables scientifiques des collections, en présence du représentant de la

DMF, des experts de l'Inspection Générale des Musées et du département de la Muséologie, et de ceux du Centre de recherche et de restauration des musées de France.

« C'est en 2001, précise Jean-Pierre Mohen, que nous avons, pour la première fois, organisé de telles réunions dans toutes les régions, alors que, l'année précédente, nous ne l'avions fait que dans la moitié d'entre elles. Ces réunions nous ont permis d'étudier la plupart des problèmes de conservation et de restauration qui se posent dans les musées de France, et ce, dans tous les domaines, de l'archéologie à l'art contemporain... »

Mais le C2RMF ne se contente pas d'intervenir, de sa propre initiative, pour exercer le contrôle de l'État en matière de conservation et de restauration des collections. Il intervient également à la demande des établissements lorsque se pose à eux - parfois dans l'urgence - tel ou tel problème de conservation ou de restauration. « Le but des réunions que nous venons d'évoquer est de prévoir, sur plusieurs années les besoins qui vont se manifester... et nous nous efforçons, dans toute la mesure du possible, de travailler en termes de programmation. Le Centre, comme vous le savez, fait, depuis plusieurs années, porter ses efforts sur le développement de la conservation préventive... » « Mais il est bien évident que tout ne peut être prévu à

*l'avance, comme des catastrophes naturelles récentes l'ont montré. Et c'est ce qui explique que nous ayons, assez souvent, à intervenir en urgence. Notre mission est alors de répondre à la demande qui nous est faite aussi rapidement que possible, ce qui exige, bien sûr, de disposer d'une certaine souplesse. Le Centre est au service des musées... et au service de la santé des œuvres. Ce qui implique qu'il soit amené à intervenir, parfois, un peu comme leur SAMU. »*

**Le C2RMF au service des conservateurs, des chercheurs, des étudiants... et du grand public**

« A chaque fois que nous travaillons sur une œuvre », explique Jean-Pierre Mohen, nous ouvrons un dossier. Et c'est ce qui explique que, année après année, nous avons constitué un ensemble considérable et unique de connaissances. »

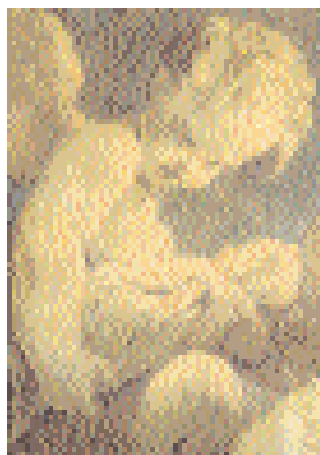
« Des connaissances, souligne pour sa part France Dijoud, chef du département conservation-restauration et adjointe au directeur du C2RMF, qui, grâce à la proximité que nous avons avec les œuvres pendant un certain temps, et aussi - et surtout - grâce aux moyens d'investigation exceptionnels dont nous disposons, ne sont ni celles des conservateurs, ni celles du public. Cette approche des œuvres, très différente de toutes les autres puisqu'elle va au delà de la vision oculaire, enrichit de façon considérable notre savoir sur elles. »

Le C2RMF s'efforce bien entendu de mettre toutes ces connaissances à la disposition



des conservateurs, des restaurateurs, des historiens d'art et des techniques, des enseignants, des chercheurs, des étudiants... et du grand public. La fusion des deux centres documentaires : celui du Laboratoire, d'une part, et celui du Service de restauration, d'autre part, se poursuit actuellement ainsi que l'informatisation de l'ensemble des données, dans le cadre du projet SIDON. Un site internet du Centre, actuellement à l'étude, devrait voir le jour l'an prochain, grâce à la RMN...

Mais le Centre ne se contente pas d'accueillir les conservateurs, les chercheurs et les étudiants dans ses centres documentaires et de poursuivre l'enrichissement de ses bases de données, il diffuse aussi activement ses connaissances au travers d'activités d'enseignement (IFROA,

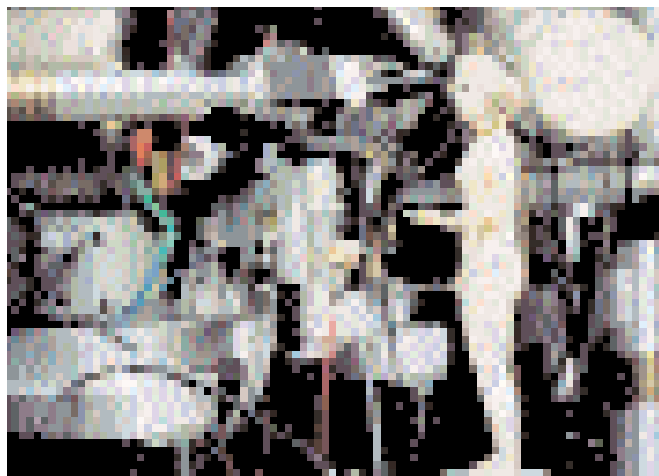


Biche de cérénie (cerf), Angelot du centre  
© D.R.

Ecole du Patrimoine, école du Louvre), l'organisation de colloques et de séminaires, et l'accueil et le tutorat de stagiaires universitaires. Il participe enfin à la diffusion d'informations sur ses travaux au travers d'expositions et de publications, comme la revue *Techné* (dont le dernier numéro consacré au Centre et rédigé par son personnel vient de paraître), et de produits de diffusion multimédia (réédition, par exemple, des cédéroms Nicolas Poussin et Cristal-Narcisse...).

#### le C2RMF au service du patrimoine mondial

Le Centre de recherche et de restauration des musées de France développe depuis plusieurs années d'importantes collaborations internationales et leur a donné récemment une impulsion accrue. Parmi les pays avec lesquels se poursuivent actuellement des coopérations figurent notamment : l'Inde (application des méthodes physico-chimiques d'analyse à la connaissance et à la sauvegarde du patrimoine culturel indien), l'Égypte (étude des peintures découvertes à Saqqarah, grâce à des méthodes mises au point au C2RMF et permettant de faire des analyses directement sur les parois, sans prélèvement), le Kazakhstan (fouille et étude d'une tombe importante, récemment découverte)... Ces coopérations donnent souvent lieu à des visites croisées de scientifiques étrangers en France et de

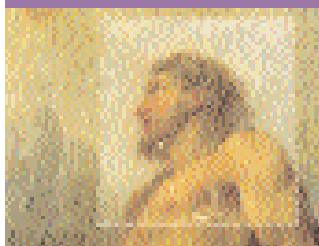


Statuette d'Ishtar du département antique orientales devant faisceau extr. de l'accélérateur de particules, Louvre © C2RMF, D.Bagault.

scientifiques français à l'étranger. Cela a été notamment le cas dans le cadre de la coopération franco-indienne, qui, lancée en 1999, a déjà apporté d'importants résultats. Un archéologue indien a bénéficié, dans le cadre de cette coopération, d'une formation universitaire aux techniques d'analyse non-destructive, tandis qu'un autre scientifique indien, physicien nucléaire de formation, est venu se familiariser avec les techniques d'analyse par accélérateur, utilisant le dispositif du faisceau extrait. Son séjour lui a permis, à son retour en Inde, d'installer un dispositif du même type sur l'accélérateur de l'Institut de Physique nucléaire de Bhubanesvar...

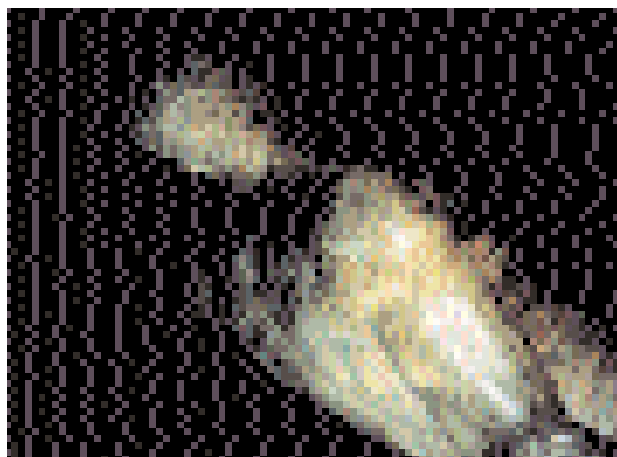
Le Centre, par le biais de ces coopérations, avec l'Inde et l'Égypte notamment, mais aussi avec le Canada en 2002, fait

bénéficier différents pays étrangers du considérable capital de savoir-faire qu'il a progressivement constitué au fil du temps. Ce faisant, il contribue (aux côtés des scientifiques de ces pays et en collaboration souvent avec d'autres laboratoires existant dans le monde) à assurer une meilleure connaissance et une meilleure préservation du patrimoine mondial.

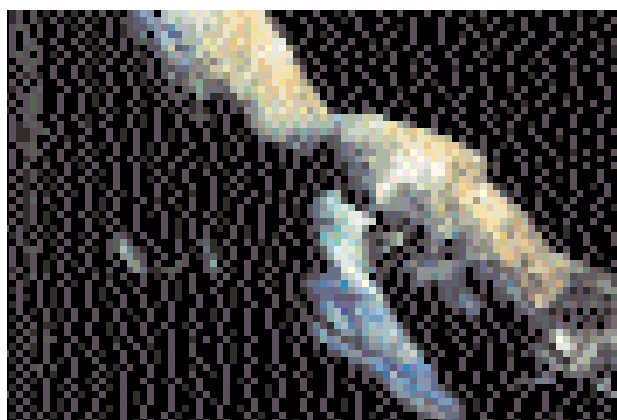


### Quelques importantes opérations de restauration réalisées en 2001

Une des plus spectaculaires restaurations achevées en 2001 a été celle de « L'Apothéose d'Hercule », chef-d'œuvre du peintre François Lemoyne (1688-1737), qui compose le plafond du salon de Marbre, dit « d'Hercule », au château de Versailles. La restauration proprement dite a été précédée par une phase d'étude en laboratoire qui a notamment permis de distinguer avec certitude les matériaux d'origine - sains ou altérés - des apports ultérieurs. Cette phase d'étude a également consisté à documenter l'œuvre (photographies en lumière directe rasante, infra rouge et ultra violet), rechercher des détails sous-jacents par réflexogramme infra rouge (la partie nord du plafond ayant été modifiée à plusieurs reprises par Lemoyne) et assurer une assistance technique pendant toute la durée du chantier. Un chantier de 480 m<sup>2</sup>, qui a mobilisé, pendant deux ans, treize restaurateurs, travaillant à quinze mètres de hauteur au dessus du public... et qui a nécessité deux étapes de nettoyage successives avant que ne soit effectuée la réintégration de la couche picturale.



Gladiateur Borghèse, du département des antiquités grecques © C2RMF, D.Bagault.



Gladiateur Borghèse, du département des antiquités grecques/Fluorescence d'UV © C2RMF, D.Bagault.

### LES MISSIONS DU C2RMF

#### Les différentes missions du Centre sont les suivantes :

» mise en place de programmes de recherche sur les matériaux et les techniques des œuvres conservées dans les musées ou susceptibles d'y entrer ;

» mise en œuvre, dans le domaine de la conservation, d'études sur les mécanismes de vieillissement et de dégradation des matériaux, sur les méthodes de prévention à mettre en œuvre, sur les matériaux et techniques à utiliser lors des opérations de restauration ;

» participation à l'élaboration et suivi des programmes de conservation et de restauration des collections mis en œuvre par les musées nationaux et les musées classés et contrôlés ;

» rédaction, en matière de documentation, d'un rapport complet sur chaque œuvre qui lui est confiée.

#### Les principales méthodes expérimentales utilisées

» méthodes d'examen : lumière visible, infrarouge, ultraviolet, radiographie, microscopie électronique à balayage ;

» méthodes d'analyse : Accélérateur Grand Louvre d'Analyse Élémentaire (AGLAE), diffraction X, chromatographie en phase gazeuse, spectrométrie infrarouge, méthodes basées sur les rayons X ;

» méthode de datation : thermoluminescence, et bientôt, en 2003, carbone 14.

### LE C2RMF, FICHE TECHNIQUE

Placé sous la tutelle de la Direction des musées de France, le Centre de recherche et de restauration des musées de France est né en 1998 de la fusion du Laboratoire de recherche des musées de France et du Service de restauration des musées de France. Il bénéficie de l'enveloppe « Recherche » du ministère de la Culture et de la Communication et est associé au CNRS pour la partie laboratoire de ses activités (UMR 171). Le Centre rassemble environ 160 agents permanents qui travaillent sur trois sites : deux d'entre eux, *le laboratoire du Carrousel* et *les ateliers de Flore*, étant situés à Paris, au palais du Louvre, et le troisième, *les ateliers de la Petite Ecurie du Roy*, à Versailles. A ces quelque 160 agents - de formation très diverse, puisque parmi eux se trouvent aussi bien des conservateurs, documentalistes et administratifs que des physiciens et chimistes, ingénieurs et techniciens du ministère de la Culture ou du CNRS - doivent être ajoutés plus de 300 restaurateurs, de statut libéral et de toutes spécialités, qui viennent de façon régulière travailler dans ses locaux.

#### Pour plus d'informations :

Un livre intitulé *Histoire secrète des chefs-d'œuvre* a paru en 2001 aux éditions SPE - Barthélémy. Rédigé par Didier Dubrana et enrichi par de très nombreuses photographies, l'ouvrage est le résultat de trois années d'investigation menée par son auteur au « laboratoire » du Louvre.

Un numéro de la revue *Techné*, intitulé « Découvrir. Transmettre » est tout entier consacré au Centre. Il est diffusé par la RMN.

#### Le Centre de recherche et de restauration des musées de France :

C2RMF, 6, rue des Pyramides  
75041 Paris cedex 01.  
Tél. : 01 40 20 56 52

**Musique****DES MOYENS NOUVEAUX  
POUR LES ENSEMBLES  
DE WILLIAM CHRISTIE  
ET DE PHILIPPE HERREWEGHE**

Le 12 mars 2002, l'État et les collectivités territoriales partenaires ont conclu des accords en faveur du développement de deux des plus importants ensembles musicaux : « Les Arts florissants » et la « Chapelle royale » bénéficieront ainsi de moyens nouveaux qui leur permettant notamment de renforcer leur rayonnement international.

**Les Arts Florissants**

A l'occasion du renouvellement de la convention de trois ans entre les « Arts Florissants », le conseil régional de Basse Normandie et la ville de Caen, l'État a souhaité renforcer l'aide qu'il apporte déjà à cet ensemble. Le financement, plus stable et important, s'élèvera donc dès 2002 à : 175 320 euros de la ville, 350 630 euros pour la région et 625 000 euros pour l'État. Ces moyens nouveaux permettront aux « Arts Florissants » de développer leur travail conduit en Basse-Normandie, de maintenir les conditions d'un rayonnement national et inter-

national et de promouvoir la formation de nouvelles générations d'artistes ainsi que des programmes éducatifs pour le jeune public.

**La Chapelle Royale - Orchestre des Champs Elysées**

La convention de cinq ans signée entre l'État et la région Poitou-Charentes porte sur les missions de diffusion, de sensibilisation de nouveaux publics, de pédagogie et d'insertion professionnelle. Elle intervient dans la perspective de l'ouverture de l'auditorium théâtre de Poitiers à l'horizon 2006 et doit constituer le cadre d'un renforcement progressif des moyens dont dispose aujourd'hui cet ensemble : en 2002, il recevra 686 000 euros de la région et 551 863 euros de l'État. La « Chapelle Royale-Orchestre des Champs Elysées » pourra ainsi poursuivre l'œuvre entreprise depuis dix ans, en région et sur toutes les scènes du monde, sur instruments d'é-

**ACQUISITION EXCEPTIONNELLE  
DE L'ÉTAT EN FAVEUR  
DU PATRIMOINE PHOTOGRAPHIQUE  
DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE**

Plusieurs œuvres majeures de Nicéphore Niepce et de Charles Nègre entrent dans les collections de l'État.

Catherine Tasca a annoncé, le 25 mars, qu'à l'occasion de la vente du fonds Viollet-le-Duc (19 mars) et de la vente Jammes (21 et 22 mars), un effort exceptionnel a été consenti par l'État en faveur du patrimoine photographique. De nouvelles acquisitions viennent enrichir les collections importantes de photographies de Charles Nègre déjà réunies par la Bibliothèque nationale de France et celles acquises par le musée d'Orsay depuis le début des années 1980. Par ailleurs, le musée d'Orsay ouvrira prochainement un espace permanent réservé à la photographie. Les œuvres que le musée vient d'acquérir y seront alors présentées au public.

**Les collections publiques s'enrichiront de :**

» 8 préemptions et 13 achats fermes à la vente *Viollet-le-Duc* pour le compte de la ville de Paris, de la ville de Carcassonne et de la direction de l'architecture et du patrimoine, qui dispose déjà d'un fonds considérable de clichés, dessins, correspondances et documents de travail relatifs à l'architecte.

» 19 préemptions aux deux ventes de la collection *Jammes*, au profit du musée d'Orsay, de la ville de Paris, de la Bibliothèque nationale de France, du musée national d'art moderne,

de la ville de Grasse et de la direction de l'architecture et du patrimoine, pour un total de 1 348 990 euros.

**Niepce et Nègre**

Le premier document photographique connu, une gravure héliographique d'après une eau-forte flamande du XVII<sup>e</sup> siècle, réalisée par Nicéphore Niépce durant l'été 1825, a pu être acquise à la vente *Jammes*, avec la correspondance adressée par l'inventeur à son cousin Dubard de Curley, pour la Bibliothèque nationale de France pour la somme 500 750 euros.

A la même vente, la photographie la plus emblématique de l'œuvre de Charles Nègre, *Le Stryge*, accompagnée de son négatif, a été préemptée pour le musée d'Orsay, pour la somme de 313 750 euros. Les pièces préemptées restituent la richesse et la diversité de l'œuvre de Charles Nègre : scènes de genre, paysages, architecture, portraits, héliogravures, etc.

## Musée

L'AVENIR DU MUSÉE  
DES ANTIQUITÉS NATIONALES

Détail d'une applique de char à décor zoomorphe. Bronze moulé, 2<sup>e</sup> âge du Fer, III<sup>e</sup> av J.C. © C. Valero/Alan

Plusieurs articles récemment parus dans la presse ont évoqué un éventuel transfert au musée de l'Homme des collections historiques du musée des Antiquités nationales. Patrick Périn, conservateur général du patrimoine, directeur de l'établissement, dément ces informations et évoque l'avenir du musée.

**Le regroupement au Palais de Chaillot de tout ou partie des collections paléolithiques du musée des Antiquités nationales correspond-il à une quelconque réalité ou bien ne s'agit-il que d'une rumeur ?**

Il s'agit d'une rumeur, totalement infondée, et d'autant plus incongrue que notre département paléolithique, qui a vu l'arrivée récente de deux nouveaux conservateurs, est totalement opérationnel, avec notamment la mise en route de la rénovation de la galerie qui abrite ces collections et le lancement d'études pour la réouverture au public de la mondialement célèbre « salle Piette ». Il entre certes dans la vocation d'un établissement central comme le MAN d'effectuer des dépôts dans d'autres musées. Nous l'avons fait dans le passé, y compris en faveur du musée de l'Homme, et nous continuerons à le faire dans le futur... mais pas au point de vider le musée de sa substance. Un tel transfert de nos collections serait, au demeurant, bien difficile à réaliser : plusieurs de nos séries-clés proviennent de dons ou legs assortis de clauses très précises de conservation et de localisation.

**Les travaux de rénovation de la galerie du Paléolithique que vous venez d'évoquer s'inscrivent-ils dans un plus vaste projet de rénovation ?**

L'idée d'une nouvelle rénovation du MAN, permettant de remettre l'établissement à niveau au plan muséographique et de redéployer les collections sur

trois niveaux, s'est imposée dès les années 90. Et la réflexion qui en a résulté s'est concrétisée en 1994 par une étude de programmation qui, comme il était prévisible, s'avérait fort lourde. La mise en route de ce projet ne pouvait être envisagée à court terme, car d'autres chantiers importants concernant aussi bien des musées nationaux que des musées en régions étaient en cours ou programmés. Nous attendons donc notre tour, tout en effectuant un certain nombre d'opérations de rénovation légère. Et voici que notre tour, maintenant, se dessine...

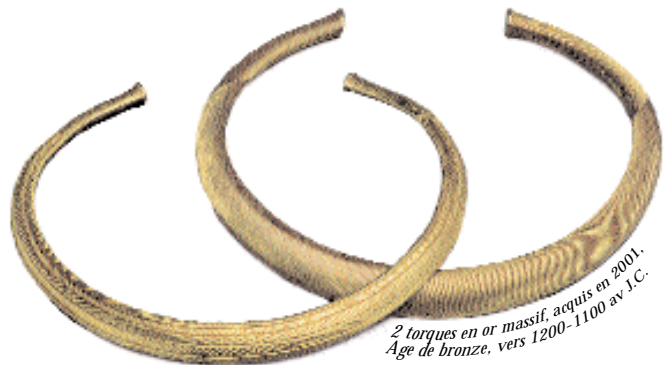
**Quels autres travaux prévoyez-vous, à court terme, avant le début de cette vaste opération de rénovation générale ?**

Nous avons rénové la salle du Premier Age du Fer en 1999 et sommes actuellement en train d'achever celle des salles du Néolithique et de l'Age du Bronze. Et les années 2002-2004 verront la rénovation des salles du Deuxième Age du Fer, ainsi que celle de la galerie du Paléolithique... Outre la mise

en œuvre de panneaux et de cartels utilisant une nouvelle ligne graphique qui sera progressivement appliquée à l'ensemble du musée, ces mises à niveau muséographiques nous permettent d'effectuer un large renouvellement des collections exposées. Nous sortons des pièces des réserves et nous exposons des acquisitions nouvelles, comme, par exemple, les fabuleux trésors de l'Age du Bronze moyen récemment découverts dans le nord du pays et dont la presse locale et nationale a largement fait état, ou bien encore les tombes à char celtiques découvertes à l'aéroport de Roissy (Val-d'Oise) et auxquelles une salle sera bientôt entièrement consacrée.

**Allez-vous effectuer, à court terme, d'autres améliorations pour mieux accueillir le public et les chercheurs ?**

Nous avons déjà rénové, entre 1993 et 1996, les locaux d'accueil du public (billetterie-vestiaire, vestiaires scolaires, boutique-librairie, salles d'action culturelle, centre de documen-



2 torques en or massif, acquis en 2001. Age de bronze, vers 1200-1100 av J.C.



tation et salle d'exposition temporaire) et doublé, en 2000 et 2001, les réserves de notre bibliothèque. Nous allons maintenant transformer et moderniser l'auditorium du musée, qui, à l'issue des travaux, nous permettra d'accueillir dans de meilleures conditions les chercheurs, les étudiants, et le grand public auquel nous proposons de façon régulière des cycles de conférences et des projections.

**J'ai cru comprendre que la rénovation complète de l'établissement dépendait pour une large part de la solution de votre problème de réserves. Pourquoi est-ce si important ?**

La poursuite de la réflexion sur l'avenir du MAN, menée par les services de la DMF et la conservation du musée, a en effet abouti à la conclusion que toute restructuration de l'établissement était subordonnée à la solution de la question des réserves, qui sont actuellement éclatées tant dans le château que dans ses annexes et pour la plupart inadaptées à une conservation satisfaisante des collections. Afin de préparer l'avenir dans les meilleures conditions, le musée s'est engagé dans un récolement général des collections et dans une politique de conservation préventive systématique. De son côté, la DMF a réservé sur son budget 2002 des crédits pour étudier la faisabilité d'une opération d'aménagement de nouvelles réserves au plus près du château.

**Comment, en conclusion, voyez-vous l'avenir du musée ? Comment sera le MAN à l'issue de sa rénovation et quel rôle jouera-t-il ?**

L'ensemble des travaux récemment réalisés, en cours ou en projet, témoignent, si besoin était, du souci du ministère de la Culture et de la DMF d'assurer au MAN, avec cette troisième rénovation de son histoire, l'avenir qui lui revient. Les travaux dureront, bien sûr, de nombreuses années pendant lesquels le musée continuera à fonctionner et à accueillir les visiteurs. Mais, à leur issue, ce sera véritablement un nouveau musée que découvrira le public, ayant intégré l'archéologie des cinquante dernières années et proposant un nouveau circuit, avec des salles et des galeries thématiques, et un environnement documentaire renouvelé, modernisé et approfondi. Un établissement comme le nôtre, faisant la synthèse des connaissances sur l'archéologie métropolitaine ainsi que sur celle d'autres pays de l'Europe, est plus que jamais nécessaire, aussi bien pour les chercheurs que pour les étudiants... et pour le grand public.

#### Un peu d'histoire

Fondé par Napoléon III en 1862 et inauguré en 1867, le musée des Antiquités celtiques et gallo-romaines, devenu en 1987 le musée des Antiquités nationales, a développé progressivement ses salles d'exposition sur les quatre niveaux du château de Saint-Germain-en-Laye, édifié par François 1<sup>er</sup> à partir de 1539.

Outre d'importantes collections gauloises et gallo-romaines de provenance nationale, le nouveau musée a présenté dès l'origine des collections de Préhistoire ainsi qu'une collection d'archéologie comparée qui rassemblait des objets de toutes époques provenant du restant de l'Europe ainsi que des autres continents. Ces collections n'ont cessé de s'enrichir au cours du temps, en particulier grâce aux dons et aux legs de collections archéologiques prestigieuses, telle la collection Piette, en 1904, qui est sans doute la plus riche série au monde d'art mobilier du Paléolithique supérieur. A l'initiative d'André Malraux, devenu ministre de la Culture, la décision de rénover le MAN, dont la muséographie avait vieilli et ne correspondait plus à l'état de la recherche et aux attentes du public, a été prise en 1959. Une sélection de 30 000 objets significatifs (sur plus de 2 millions) a alors été effectuée et ceux-ci ont été, de 1960 à 1984, progressivement présentés sur deux niveaux seulement du château (entresol et premier étage). A quelques détails près (notamment en ce qui concerne les salles du premier étage, consacrées aux époques gallo-romaine et mérovingienne, ainsi qu'à l'archéologie comparée), ce sont les salles d'exposition que l'on visite aujourd'hui, celles de l'entresol (du Paléolithique à Alésia) faisant l'objet d'une rénovation progressive.

#### NOMINATIONS



Sophie Soriano © Emmanuel Boutier

**Sophie Soriano,**  
**conseillère technique**  
**chargée de la communication**  
**au cabinet de Michel Duffour**

Sophie Soriano est née en 1977. Elle est diplômée de l'École française des attachées de presse (EFAP). Après un passage à la direction des services judiciaire du ministère de la justice (1999-mai 2000), elle devient attachée de presse au département de l'information et de la communication du ministère de la Culture. Elle occupe depuis le 18 mars dernier les fonctions de conseiller technique chargée de la communication au cabinet de Michel Duffour, secrétaire d'État au patrimoine et à la décentralisation culturelle.

# PRÉSENCE DE LA CULTURE FRANÇAISE À TRAVERS LE MONDE

## les temps forts de l'AFAA en 2002

2002 marque le quatre-vingtième anniversaire de l'Association française d'action artistique (AFAA). Le virage amorcé depuis plusieurs mois - réforme de ses statuts, transformation de son Conseil d'administration, convention signée avec l'État (voir LI n° 75), mariage avec l'association Afrique en créations - a donné un souffle nouveau à l'AFAA. « L'autonomie de l'association ainsi que la transparence de ses décisions » confortent le rôle d'opérateur commun de l'AFAA, tel que l'ont souhaité les ministères des Affaires Étrangères et de la Culture et de la Communication. Le rôle d'expertise de l'AFAA se développe de plus en plus, notamment à travers l'analyse de l'offre française dont le but est de proposer un éventail représentatif et qualitatif de la création contemporaine. En 2002, l'AFAA soutiendra plus de 1 500 projets à travers 140 pays, ce qui confirme son rôle d'opérateur culturel international. En effet, outre *Bohemia magica*, une saison tchèque en France (mai-décembre 2002), des événements majeurs auront lieu tout au long de cette année aux quatre coins du monde. Ils contribueront à la promotion de la culture française.

### 1. PRINTEMPS FRANÇAIS À SÉOUL

De mars à juin 2002, Séoul et les grandes villes de Corée célébreront le Printemps français, résolument ludique et contemporain. Danseurs, plasticiens, musiciens, écrivains et comé-



diens ont ainsi rendez-vous au Pays du Matin Clair pour présenter la diversité et la richesse de leurs œuvres : des projets inscrits dans une politique de coopération culturelle concertée, ouverte aux échanges et à la rencontre entre les créations françaises et coréennes. « La passerelle de la paix » de l'architecte Rudy Ricciotti, qui relie sur 400 mètres les berges du fleuve Han à Séoul et sera inaugurée le 26 avril, a valeur, à ce titre, de symbole de cette rencontre des cultures. Au final, plus de 25 projets réunissant 250 artistes et intervenants français mobiliseront la Biennale de Gwangju, les grands musées, les galeries d'art, les festivals, les principaux théâtres et salles de concerts, les lieux alternatifs... , avant et pendant la Coupe du monde de football.

Le Festival d'Automne à Paris consacra une part importante de sa 31<sup>e</sup> édition à la scène artistique coréenne en présentant un programme aussi vaste et complet que possible des arts scéniques traditionnels et de la création dans la Corée d'aujourd'hui.

### 2. FESTIVAL DE HUË

Le Festival de Huê 2002 se tiendra du 4 au 15 mai dans l'ancienne capitale du Vietnam.



Outre la présence de troupes artistiques représentatives de ce pays, le festival accueillera de nombreux artistes originaires des pays membres de l'ASEAN (Thaïlande, Laos, Cambodge, Indonésie et Philippines), mais également de France, de Chine, de Corée du Sud et du Japon. Différentes formes d'arts (chant, danse, théâtre...) seront représentées.

D'une durée de douze jours, le Festival de Huê est organisé en quatre cycles de trois jours et trois nuits. La programmation française, grâce au concours d'artistes vietnamiens et chinois, se distingue par sa diversité. Jean-Luc Courcoult, directeur de la compagnie *Royal de Luxe*, a réalisé un spectacle de rue s'inspirant des grands mythes orientaux. Il est également le metteur en scène des dîners qui inaugurent chaque cycle du festival, rendant ainsi hommage à la gastronomie de

Huê. Ea Sola donnera un nouveau souffle à son Requiem, l'un des événements chorégraphiques du Théâtre de la Ville (Paris, 2001). Laurent Garnier signe la bande son du défilé de la styliste Minh Hanh et donnera quatre concerts « live ». La chorégraphe Régine Chopinot lancera sa création actuelle autour de quatre thèmes : la chorégraphie - la musique - l'image - et le costume, en collaboration avec des danseurs vietnamiens. Le film Portraits dansés de Philippe Jamet, l'installation vidéo de Pierrick Sorin et le programme de musique de chambre de Xavier Rist compléteront ce programme.



### 3. TINTAS FRESCAS

Avec Tintas frescas (Encres fraîches), l'AFAA lance une opération de très grande envergure destinée à promouvoir, durant trois saisons (de 2002 à 2004), le théâtre contemporain français en Amérique Latine. Le coup d'envoi a été donné en mars au Festival International de Bogotá. Cette manifestation s'étend dans 21 pays et prend des formes variées : diffusion de spectacles en français et surtitrés, semaines de dramaturgie, ateliers d'écriture, édition de textes, coréalizations franco-latino-américaines... Pour ani-

## 15/Actualité

LETTRE D'INFORMATION  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
15 AVRIL 2002

mer ce projet singulier, l'AFAA a engagé des moyens, mobilisé des énergies en créant un collège de réflexion constitué de personnalités du monde théâtral liées à l'Amérique Latine et en nommant Michel Didym comme conseiller artistique. En 2002, pour la première saison de Tintas frescas, plus de 25 auteurs français auront la parole.



FRANCIA VENEZUELA  
2002

### 4. FRANCIA-VENEZUELA 2002

La saison franco-vénézuelienne se propose de mettre à l'honneur durant plus de huit mois la grande richesse des relations culturelles, artistiques et intellectuelles qui unissent ces deux pays depuis deux siècles. *Francia-Venezuela* se déroule de février à décembre et présente de nombreux aspects de la culture française : troupes de théâtre de rue, débats et ateliers littéraires, Fête de la musique avec le continent africain à l'honneur, photographie, festival du film français, etc...

#### Un nouveau site pour l'AFAA

Renseignements sur le nouveau site internet de l'AFAA. Outre une meilleure lisibilité, le site a été enrichi de nombreuses rubriques (dossiers d'actualité, magazine *Rézo international* en ligne, brèves...)

<http://www.afaa.asso.fr>

tél. : 01 53 69 83 00



Jean-Luc Moulène  
© 2002, éditions Hazan

#### Publication

### JEAN-LUC MOULÈNE, PHOTOGRAPHE

« *Bien mieux que le cinéma idéalise par le jeu toute présence, écrit Vincent Labaume, ou que la télévision qui comptabilise le moindre fait en le rendant édifiant, la photographie pour Moulène est un moyen neutre d'expérimenter ensemble, pour les surprendre sur le vif, les représentations et les figurations* ». Cette monographie tente de cerner l'œuvre du créateur de la manière la plus personnelle possible. Les textes sont signés par des spécialistes de l'art contemporain qui sont également familiers de l'œuvre et de l'artiste.

La collection « monographies d'artistes » publié aux Éditions Hazan est coéditée par le ministère de la Culture et de la Communication (Centre national des arts plastiques et département des affaires internationales), le ministère des affaires étrangères (DGCID / Division de l'Écrit et des Médiathèques) et l'Association Française d'Action Artistique. Chaque titre est en version bilingue français/anglais.

Cet ouvrage collectif a été rédigé par Geneviève Clancy, professeur de philosophie esthétique à Paris I, Catherine David, directeur du Witte de With à Rotterdam, Jean-Pierre Rhem, directeur artistique du Festival international du film documentaire de Marseille et Vincent Labaume, artiste-auteur. Hazan Éditions - 18,40 euros  
Tél. : 01 45 49 83 61

#### Exposition

### LA PÉRIODE CORSE DE FERNAND LÉGER

Jusqu'au 20 juin 2002.

« Les Fortifications d'Ajaccio », datée de 1907, est la première peinture acquise par le musée national Fernand Léger depuis la donation faite en 1969 par Nadia Léger et Georges Bauquier. Le musée a rassemblé, à l'occasion de cette présentation, les quelques œuvres qu'a réalisées l'artiste à l'occasion de ses deux séjours en Corse (hiver 1906-1907 et hiver 1907-1908) et qui ont échappé à la destruction, comme *Belgodère*, *Monsieur Blasini*, *Paysage de Corse*, *Pietralata*...

Autour d'une œuvre : « Les Fortifications d'Ajaccio ». Musée national Fernand Léger, chemin du Val de Pome - 06410 Biot.

#### Exposition

### « MATISSE ET MALLARME » à Valvins

Jusqu'au 14 juillet

En 1930, Matisse est sollicité par le jeune éditeur d'art Albert Skira pour réaliser un livre de peintre : ce seront les *Poésies* de Stéphane Mallarmé. Présentant la genèse du livre, son élaboration et son rayonnement dans l'art de Matisse, « Matisse et Mallarmé » s'organise non seulement autour des vingt-neuf illustrations du livre, mais aussi autour de nombreux dessins, estampes ou photographies qui constituent autant d'exemples de la manière de travailler du maître de Cimiez. On pourra voir aussi les deux œuvres majeures aux thèmes mallarméens que sont la *Fenêtre à Tahiti II* et la *Vénus à la coquille*.

Exposition organisée avec le soutien de la DRAC Ile-de-France et avec le concours de la Bibliothèque nationale de France.

#### Renseignements et réservations :

Musée départemental Stéphane Mallarmé,  
Pont de Valvin, 4, quai Mallarmé  
77870 Valvins-sur-Seine  
Tél : 01 64 23 73 27



La Chevelure, eaux-fortes pour *Poésies* de Stéphane Mallarmé, 1932 © Succession H. Matisse, 2002.



## DAVID JISSE

« RACONTER, EXPLIQUER,  
DIRE LA MUSIQUE CONTEMPORAINE »

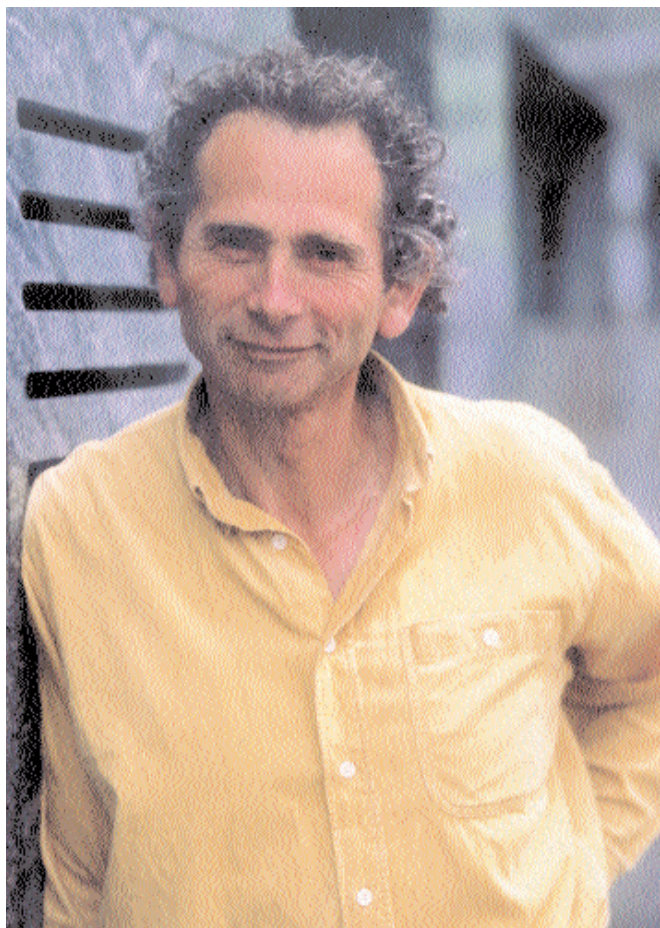
Compositeur, David Jisse qui présente l'émission *Libre-Court* tous les mardi sur France-Culture, dirige depuis 1999 *la Muse en Circuit* qui, à côté de l'IRCAM et du GRM, les deux grosses institutions de la création musicale en Ile-de-France s'emploie inlassablement à faire sortir la musique contemporaine de son ghetto. Ce sera le cas du 21 mai au 6 juillet prochain, avec la deuxième édition du festival *Extension du domaine de la note II*, associée au Cirque du Tambour (Compagnie Roland Auzet). Entre création et pédagogie, David Jisse veut faire une place à la musique de son temps. Portrait d'un compositeur, passeur de sons.

Né à la musique par le piano et la guitare classique, David Jisse était chanteur de variétés dans les années 70, avant que sa rencontre avec Luc Ferrari ne le conduise vers la création contemporaine. Il garde sans doute de cette époque son goût de la rencontre avec le public. « *La musique contemporaine souffre de son isolement* » explique-t-il. « *On peut innover, être à la pointe de la recherche technologique, sans se couper des cultures populaires, des musiques improvisées, de la techno...* » Fort de cette conviction, le compositeur travaille depuis les années 80 à « la Muse » dans l'expérimentation mais aussi pour le théâtre et la télévision. Il vient d'ailleurs d'enregistrer la musique d'un film de Bernard Dartigues pour France 2 « *La part des gens* ». Il

fait de la musique avec des enfants autistes, participe à des concerts-spectacles, expérimente dans la création radiophonique et produit de nombreuses émissions pédagogiques (« *Le grand Bécarre* » avec le CNDP).

**Un espace alternatif**

Aujourd'hui, David Jisse veut à travers *la Muse en Circuit* « offrir un espace alternatif aux recherches de ceux qui voyagent entre les cultures savantes et populaires ». Par les résidences, l'accueil en studio et les commandes, *la Muse en circuit* soutient la création mais fait aussi une large place à la pédagogie. De la maternelle au lycées, de l'IUFM au CEFED-DEM, des ateliers sont organisés en lien avec le rectorat de Créteil et l'action culturelle de la DRAC afin de « rendre accessible les outils de compositions actuels ». Il met en place le cinquième concours de création radiophonique avec le soutien de la SACEM. Le théâtre Athénor à St-Nazaire et le GMVL à Lyon imaginent avec la Muse des projets sur ce thème. D'autres sont à l'étude, comme cette plateforme multimédia instrument de détection et d'analyse gestuelle, créée par Roland Auzet et dont la Muse explore les applications pédagogiques. David Jisse rêve d'un lieu permanent pour la diffusion de la musique contemporaine, imagine un centre de ressource qui archive la mémoire du monde sonore afin de « conserver tous les sons du présent et du passé, la trace des espaces acoustiques, afin de créer un grand lieu régional de consul-



David Jisse © Bruno Sabastia - Radio France

tation ». Pour l'heure, il prépare son festival. Georges Aperghis, Luc Ferrari, Rodolphe Burger, Olivier Cadiot, Valéry Joly et Luis Naõn entre autres seront au programme de ce deuxième numéro d' *Extension du domaine de la note II* proposé du 21 mai au 18 juin, au Théâtre Silvia-Monfort à Paris et associé au Cirque du Tambour de la compagnie Roland-Auzet.

**La Muse en circuit**

18, rue Marcelin-Berthelot,  
94140 Alfortville,  
tél.: 01 43 78 80 80.  
[www.alamuse.com](http://www.alamuse.com)

**Musique et cirque d'aujourd'hui**

festival, du 21 mai au 6 juillet,  
Théâtre Silvia-Monfort,  
106, rue Brancion,  
75015 Paris.